

FICHE OUTIL

LABEL CLIMAT-AIR-ENERGIE ADEME



Un programme visant à renforcer l'ambition Climat Air Énergie d'une collectivité dans l'ensemble de ses démarches. Pour cela, un accompagnement permet à la collectivité d'évaluer sa performance vis-à-vis d'un catalogue de 61 actions, d'attribuer plusieurs niveaux de labellisation, d'identifier les marges de progrès, et d'améliorer en continu ses démarches. Le catalogue comporte un axe planification territoriale basé sur un référentiel de 10 actions, dont 3 traitent spécifiquement de l'urbanisme. Globalement, 20 % des points concernent la planification territoriale..

Pour qui ?

Communes et EPCI porteurs (ou non) de documents d'urbanisme. En 2021, 219 collectivités sont engagées dans le programme

Exemples :

- Lorient Agglomération
- PLU de Montmélian
- Brest Métropole et son PLU facteur 4

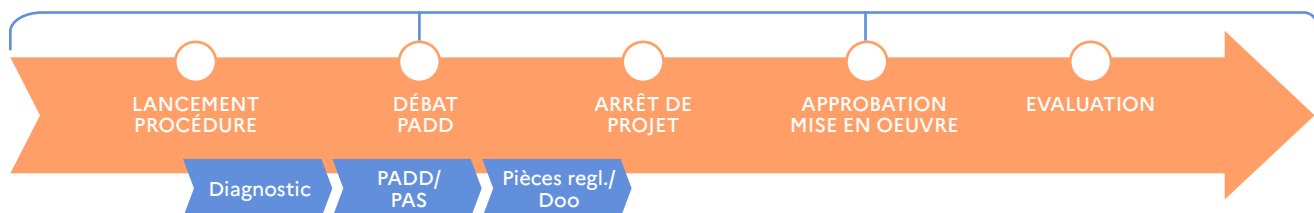
Avec qui ? Dans quelles conditions ?

- Accompagnement par un conseiller accrédité par l'ADEME et financé jusqu'à 70 %, pour réaliser un diagnostic de la collectivité, évaluer sa performance et identifier un plan d'actions. Un audit externe vient vérifier le niveau de la collectivité qui s'engage dans le parcours de labellisation. Elle est accompagnée par le conseiller sur une durée de 4 ans incluant une visite annuelle.
- Le catalogue des 61 actions s'organise en 6 axes : planification territoriale, patrimoine de la collectivité, approvisionnement eau énergie assainissement, mobilité, organisation interne, coopération et communication et se décline en un référentiel d'actions plus précis.

Pour faire quoi ? Quand ?

Déroulement de l'élaboration d'un document d'urbanisme

Intégration des ambitions Climat Air Énergie du document d'urbanisme dans une vision et une dynamique plus larges incluant toutes les actions de la collectivité, pour une amélioration continue des ambitions et une valorisation du niveau atteint et des avancées.



- **Outil de management de la politique Climat Air Énergie de la collectivité** : pour acquérir une vision globale de l'ensemble des politiques sur lesquelles la collectivité est compétente, et permet notamment d'inscrire le document d'urbanisme dans la dynamique plus large de toutes les actions que la collectivité peut engager (PCAET, TEPOS, Agenda21 – Agenda2030...). Le catalogue des 61 actions évalue la gouvernance, le cadre stratégique et la précision de ses objectifs ; il permet de se doter d'un programme pluriannuel en phase avec les objectifs et de piloter l'avancement de ce programme.
- **Cadre pluriannuel d'amélioration continue** : il engage la collectivité pour 4 années et favorise la mobilisation des élus ainsi que la transversalité entre services et avec les acteurs de son territoire.

Limites

- Outil de cohérence globale non spécifique aux documents d'urbanisme
- Basé sur les compétences des collectivités, l'outil ne s'adresse pas aux syndicats mixtes

En savoir plus

Dispositif inspiré du label européen European Energy Awards. Retrouvez plus d'informations sur l'outil (contenu, accès, formations, conditions d'utilisation) ici :

<https://territoireengagetransitionecologique.ademe.fr/>

<https://www.territoiresclimat.ademe.fr/ressource/580-221>

